ARVAL

Infos pratiques camionette de société

Contrôle technique

Vous recevrez par mail un voucher de la société de leasing donnant droit à un contrôle technique environ 2 mois avant l'échéance de votre certificat de contrôle technique précédent.

- Prenez rendez-vous au centre de contrôle technique le plus proche
- Imprimez le voucher
- Présentez le voucher lors de votre rendez-vous
- Conservez le nouveau certificat vert avec les papiers du véhicule
- Demandez un véhicule de remplacement au Fleet d'IRIS

Si le contrôle technique est rejeté

- Prenez rendez-vous à un garage de la marque de votre véhicule afin d'effectuer les corrections nécessaires
- Demandez un nouveau voucher au Fleet

IRIS INDUSTRY – Fleetindustry@irisindustry.be
IRIS FACILITIES – Fleet@iris.be

- Prenez rendez-vous au même centre de contrôle technique (le délais sera moindre pour le 2e rendez-vous)
- Imprimez le voucher
- Présentez le voucher lors de votre rendez-vous
- Conservez le nouveau certificat vert avec les papiers du véhicule
- Si nécessaire, demandez un véhicule de remplacement auprès du service Fleet d'IRIS jusqu'à réparation de la camionnette de société

Il est interdit de conduire un véhicule en Belgique sans certificat de contrôle technique valide

Het is verboden in België een wagen te besturen zonder geldig keuringsbewijs